



Notre négociation

Bulletin d'information

POUR AFFICHER

COMMUNIQUÉ N°05

27 AOÛT 2009

Quinze de nos enjeux sont sur la table

L'engagement des parties

Le mandat du comité de négociation était d'entreprendre une négociation sur la base des intérêts (négociation raisonnée). Ce dont nous nous acquittons présentement. La réussite d'une telle négociation ordonne aux parties de prendre des engagements sur la conduite à suivre. Mme Lise Lavallée et Mme Claire Tremblay, nos accompagnatrices du ministère du Travail, ont présenté une lettre aux parties pour rappeler ces engagements :

- La reconnaissance mutuelle de la légitimité de l'autre partie;
- Accepter d'entendre les préoccupations de l'autre partie;
- L'entente de principe est visée, c'est-à-dire que les parties recherchent le consensus plutôt que la concession ou l'affrontement;
- Il n'y a aucune conclusion tant que les parties ne s'entendent pas totalement sur tous les points;
- La plupart des solutions sont basées sur des intérêts communs ou distincts, mais certaines solutions constituent un échange;
- L'entente représente donc un bilan complet des gains réciproques.

Contrairement à une négociation traditionnelle, où les parties prennent le réflexe de négocier article par article, il est important de comprendre que nos enjeux sont tous interreliés entre eux, il s'agit d'un tout. Modifier un élément implique une reconsidération des travaux déjà effectués. C'est l'une des principales raisons pour laquelle il est difficile d'informer les membres sur les réalisations immédiates du comité de négociation, puisque les solutions retenues peuvent évoluer et changer rapidement.

Quinze enjeux sur la table

Bien que les travaux ne soient pas complétés, il y a eu des progrès significatifs sur les points suivants :

- L'ancienneté pour tous;
- La création de postes réguliers;
- L'affectation des employé-es à temps partiel (article 8);
- Et le mouvement de personnel.

Depuis le début des négociations, les parties œuvraient sur « l'instabilité de la main-d'œuvre ». Au point où est rendue la négociation, il était pertinent pour le syndicat de mettre l'ensemble des enjeux sur la table. Ainsi, vendredi le 21 août, le syndicat a présenté ses intérêts sur la majorité de nos priorités de négociation. L'équité interne et les assurances seront traitées ultérieurement.

Votre comité de négociation



**Syndicat des employé-es de magasin
et de bureau de la SAQ**

POUR LA VRAIE RECONNAISSANCE